Image not found or type unknown

Mutuelle / remboursement de trop perçu

Par **Marie Wilmot**, le **25/07/2017** à **13:57**

Bonjour,

voici mon problème :

j'ai terminé un contrat chez Epitech le 30 juin 2016.
Suite à ce contrat j'ai continué à bénéficier de la mutuelle d'Epitech (Eovi) via pôle emploi, en envoyant chaque mois mes attestations pôle emploi.

En février 2017, j'ai reçu un courrier de la mutuelle m'annonçant que Epitech avait rompu son contrat avec Eovi en octobre, et que donc je ne pouvais plus bénéficier de la mutuelle.
J'ai donc pris moi-même une autre mutuelle.

Aujourd'hui, Eovi me réclame le "trop perçu" entre octobre et février, or je n'ai pas été mise au courant de la cessation de contrat en octobre, et ma mutuelle ne s'est rendu compte qu'en février 2017 que j'étais reliée à Epitech ...
Si l'on m'avait annoncé les choses dès octobre 2016 j'aurai pris mes dispositions.
Or je n'étais absolument pas au courant de tout cela.
J'estime donc que cela n'est pas de "ma faute" ...

J'ai tous les échanges mails avec epitech et Eovi pour prouver à quelle date j'ai été au courant des choses si besoin.

Comment puis-je procéder ?
Est-ce mon entreprise qui aurait du prévenir Eovi de mettre fin à mon contrat ? Ou est-ce Eovi qui ne s'est pas rendu compte à temps que j'étais affectée à Epitech ?

Je vous remercie d'avance !

Par **miyako**, le **06/08/2017** à **15:22**

Bonjour,
S'agit il d'une école informatique??
aviez vous le statut de salarié ou d'étudiant?
Donnez nous un peu plus de détails. Merci
Amicalement vôtre
suji kenzo

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés